

PV de la Commission Technique

Date: Mercredi, 25.05.2016

Lieu: Hôtel al Ponte, Wangen an der Aare

Heure: 14:00 heures

Sont présents: R. von Niederhäusern (Président SSDS), M. Rella (NW), T. Oettli (SeR), J. Beeli (Richter), A. Schiess (OS), N. di Natale (GRPR), Ch. Schierscher (ZS), S. Studer (Wa), J. Meier (Wy), B. Ducrey (Le), R. Hug (BE-FR)

Excusés: A. Stern (GR) > kein Stv. anwesend, R. Köppel (Wa) > wurde durch S. Studer vertreten, B. Schmucki (ZS) > wurde durch Ch. Schierscher vertreten

Invité: U. Imhof (WSCS)

1. **Salutations**

Le président M.Rella nous souhaite la bienvenue.

2. **Rédaction du PV**

R. Hug

3. **PV de la dernière assemblée**

Les points suivants seront à nouveau discutés:

-Offre de formation/ Journée d'information: Des journées d'information auront lieu dans la région de Bern-Fribourg et en Suisse Orientale.

(P) > R. von Niederhäuser: Organisation / Planification des journées d'information.

(P) > N. di Natale / T. Oettli: Doivent se renseigner auprès des groupements régionaux au sujet de la planification des journées de formation pour la période 2016/2017 et communiquer les dates pour leur publication à M.Helfer.

- Corrections / Modifications du Règlement: R. Hug a pris en charge les fichiers qui doivent servir aux adaptations et aux modifications du règlement et des annexes. Le travail est en cours et doit être terminé en septembre 2016.

(P) > R. Hug: Les modifications seront directement apportées au règlement, respectivement aux annexes par R.Hug. La publication est prévue pour le mois de septembre 2016.

- Instructeurs / places d'entraînement: La liste des instructeurs sera actualisée (voir au point 8 de l'ordre du jour), J. Meier nous a envoyé la liste de présence de la dernière journée de cours pour les instructeurs. En outre, en 2016 un examen pour les aspirants instructeurs sera organisé.

- **(P) > A. Scheiss / A. Stern:** Actualisation de la liste des instructeurs (à voir aussi l'ordre du jour, point 8) et organisation/ planification de l'examen pour les instructeurs.

- Le PV de la dernière assemblée du 27.01.2016 est accepté à l'unanimité.

4. **Collaboration avec le WSCS**

En mars 2016, une rencontre a eu lieu entre les représentants de la SSDS et du WSCS. Suite à cette séance, Urs a été convié à une réunion de la CT pour nous présenter les revendications du WSCS. Urs fait une présentation au sujet des offres de formation des deux sociétés, ainsi que les offres du WSCS en vue d'une possible collaboration. (Voir document annexe c.f 1.)

Durant cette discussion, il est noté que certains points concernant la collaboration entre les deux sociétés ont déjà été atteints. Certains points (spécialement concernant le règlement) se révéleraient pourtant difficiles à modifier dans le cadre de la SSDS qui a des règles bien établies, notamment concernant le test de travail, les critères de passage d'une classe à une autre, les examens pour les aspirants juges et formateurs. Le WSCS voudrait que nous nous adaptions plus étroitement au règlement de l'ISDS.

Seule la Commission Technique et le Comité sont habilités à opérer des changements dans le règlement, qui sont représentés respectivement par les délégués (élus par les groupements régionaux) et les membres du Comité (élus par l'assemblée générale). Du fait que sur les 30 membres que compte le WSCS, à peu près les 2/3 sont aussi membres de la SSDS, nous pensons que les objectifs du WSCS peuvent être atteints en respectant les processus démocratiques cités ci-dessus.

Du côté du WSCS on voudrait que, tout en respectant le cadre de l'ISDS, des ponts soient établis entre les deux sociétés dans le but de faciliter l'accès de tous aux formations et aux épreuves de travail. Dans ce but, il est primordial pour le WSCS que la SSDS accepte de partager les informations au sujet des épreuves de travail, des agendas et des offres de formation sur leur site web.

(P) > TOUS: La présentation concernant la collaboration SSDS-WSCS sera présentée individuellement par les délégués à leurs groupements régionaux lors de leur prochaine séance de comité et ce point sera traité à la prochaine réunion de la CT.

5. **Agridea (Flyer)**

A. Schiess présente son Flyer (pièce 2) et l'explique. Le plus difficile a été de catégoriser les races. La société suisse pour les chiens de protection doit encore être informée de la dernière version, puisqu'ils ne voulaient pas que leurs races soient présentées sur ce flyer.

R. von Niederhäuser propose encore que le terme „Schweizerischer ...“ soit transformé en „Schweizer ... (plus moderne), la correction sera apportée par Andi. Il est entendu que l'impression de flyers sera prise en charge par la SSDS et que 2000 versions allemande et 1000 versions françaises seront imprimées et envoyées aux présidents des groupements régionaux.

6. BLV

R. von Niederhäuser présente son projet « Merkblatt Kantonstierärzte Tierschutz Hütehunde » Aide- mémoire sur les chiens de bergers à l'usage du vétérinaire cantonal et de la protection des animaux. (annexe 3) et l'explique. But > Nous faire connaître et expliquer notre activité et les buts de notre société au vétérinaire cantonal.

(P) > ALLE: Le sujet „Merkblatt Kantonstierärzte Tierschutz Hütehunde“ (annexe 3) sera discuté individuellement par les délégués dans leurs comités respectifs.

IMPORTANT: UN RETOUR EST ATTENDU JUSQU'AU 10 JUILLET, DERNIER DELAIS A RUEDI ET MARCO.

7. EM / WM Quali 2017

Le délais d'inscription pour le championnat du monde est fixé au 15 avril 2017. La saison des qualis pour le world aura duré une année. Les groupements régionaux ont planifié les offres de qualis 2016/2017 suivantes :

| | |
|------------------|---|
| Seerücken: | Oui, 24./25.09.16 |
| Graubünden: | Oui, 1./2.10.16 ou 8./9.10.16 |
| Nordwestschweiz: | Oui, dates non définies |
| Bern-Freiburg: | Oui, dates non définies |
| Ostschweiz: | „Noui“, pas sur.. mais éventuellement possible en novembre. |
| Zentralschweiz: | Doit être encore discuté |
| Wallis: | Doit être encore discuté |
| Lémanique: | Non, mais s'occupent déjà du CS |
| Plaine du Rhône: | Non |
| Wyland: | Non, encore aucune épreuve de travail |

IMPORTANT: Ne pas oublier que les qualis requièrent dès à présent des secrétaires du juge.

> Les dates devront être planifiées à la fin du mois de Juillet 2016

8. Formateurs

La liste des formateurs est très longue ! Au cours de formations on constate qu'environ 20% des formateurs sont présents. Dans le règlement, il est définit que pour chaque période de trois ans, les formateurs doivent avoir effectué au moins deux journées de formation. La liste doit être épurée en conséquence.

Décision: Les personnes qui n'ont pris part ni à la journée de formation 2015 ni à celle de 2016 ne seront pas capables d'atteindre le quota demandé par le règlement et seront donc supprimées de la liste.

9. Divers

a.) Les rapports des épreuves de travail doivent être correctement remplis et envoyés à Andi Schiess dans les plus brefs délais.

(P /Décision) > R. Hug: Il sera ajouté au règlement que les rapports d'épreuves de travail seront obligatoires et que la responsabilité en incombe aux organisateurs.

b:) Lignes directrices pour les instructeurs de la SSDS (Point 4): Les lignes de conduite proposées lors du cours des instructeurs du 24 du 4 16 devront être finalisées par la CT.

(P) > M. Rella: Le groupe de travail sera défini à la prochaine CT

c.) Journée des juges : Lors de la journée des juges, les points suivants seront abordés :

- Durant le test de travail (EP) au passage étroit, seuls les premiers moutons peuvent être touchés par le conducteur et sous réserve d'une déduction de points. Cette règle n'est valable que pour le test de travail.

- Si au départ de la recherche, le chien n'est pas placé correctement sur le côté du conducteur, le juge peut considérer cela comme un croisement. La ligne décisive pour un croisement se prolonge du conducteur jusqu'au juge, dans la prolongation du poteau de départ.

- Si le chien est envoyé derrière le parc de contention pour la mise à l'enclos, des points peuvent être décomptés, à part si le juge considère qu'il y a une raison pratique à ce déplacement. Dans ce cas aucun point n'est décompté.

-M. Rella demande aux délégués d'informer leur RG's que les listes de départ doivent être livrées au plus tard une semaine avant l'épreuve de travail.

9. Prochaine assemblée

Date: Jeudi, 8. September 2016

Heure: 14:00

Lieu: Hôtel al Ponte, Wangen an der Aare

Fin de la réunion à 18:30 Protocolé par :

Mardi, 31.05.2016 / R. Hug